

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 21 septembre 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs
Katherine Plante	Secrétaire générale
Véronique Barbeau	Direction-conseil
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives et Directrice intérimaire, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Sont absents:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 42.

PT2021-040

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT2021-041

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 8 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 8 septembre 2020 tel que présenté.

PT2021-042

3.2 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 14 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2020 tel que présenté.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-043

4.1 **CESSION DE TERRAIN – LOT 3 722 904**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective* au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 21 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques* constituant la Société québécoise des infrastructures (SQI) ;

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen requérant que le *Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs* lui cède le terrain portant le numéro cadastral 3 722 904, situé sur le 4^e rang à Roxton Pond ;

CONSIDÉRANT que ce lot ne pourrait servir à la construction d'une école ou d'un centre ;

CONSIDÉRANT la faible valeur du terrain au rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la SQI autorise la vente dudit terrain au coût de 1 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'acquéreur d'assumer les honoraires du notaire, ajustement de taxes et autres frais ;

CONSIDÉRANT que terrain est vendu sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur ;

Il est donc résolu le 21 septembre 2020, par le directeur général

D'AUTORISER la cession du terrain portant le numéro cadastral 3 722 904 à madame Blanche Guilmette au montant d'un dollar (1,00 \$) aux conditions énoncées ;

DE MANDATER le directeur général à signer tous les documents requis pour ladite cession.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

5. POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

